

Couples et familles



Dossier de presse

Sommaire

Introduction

La vue d'ensemble

Les dossiers

1. Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ?
2. Résidence et pension alimentaire des enfants des parents séparés : décision initiales et évolutions
3. Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs
4. Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux

L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2015

France portrait social, édition 2015

Emploi et revenus des indépendants, édition 2015

Tableaux de l'Économie Française, édition 2015

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2015

Couples et familles, édition 2015

À paraître en 2016

Tableaux de l'Économie Française,

Revenus et Patrimoine des ménages



Introduction

Avec l'Insee Références Couples et familles, l'Insee propose pour la première fois une **analyse approfondie et détaillée de nombreux aspects de la vie de couple et de la vie familiale** : les différentes formes de couple et de famille avec enfants, le parcours des membres de la famille au cours de la vie, les aspects économiques de la vie de famille, les conséquences du divorce (résidence des enfants, pensions alimentaires, impact sur le niveau de vie).

On y apprend que **malgré des évolutions notables dans la vie de couple et de famille** (développement de l'union libre, des enfants hors mariage, augmentation de la part des familles monoparentales, multiplication des résidences alternées pour les enfants de parents séparés, etc), **des permanences demeurent** (le mariage reste le mode d'union le plus répandu et les familles « traditionnelles » - composées d'un couple marié ou non et d'enfants nés de leur union ou adoptés ensemble - restent majoritaires ; la résidence chez la mère pour les enfants de parents séparés reste bien plus fréquente que la résidence alternée ou la résidence chez le père).

L'ouvrage s'articule autour de **3 grandes parties** :

- **Une vue d'ensemble présente un panorama général** des couples et des familles.
- **4 dossiers apportent des éclairages spécifiques** :
 - Les familles monoparentales en Europe
 - Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés
 - Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs
 - Les parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes
- **36 fiches fournissent des données clés** générales mais aussi spécifiques sur les couples, les familles avec enfants, les couples et familles dans la société et dans la vie active, les aspects financiers et les politiques familiales ainsi que des comparaisons internationales.

La plupart des analyses de l'ouvrage proviennent de l'enquête Famille et logements, menée en 2011, qui détaille les situations familiales des adultes, bien au-delà de ce que fournit chaque année le recensement de la population. Le recensement, qui fournit des données de cadrage démographique, est aussi mobilisé, notamment dans les comparaisons au fil du temps. Bien que les données du recensement de 2012 soient désormais disponibles, par souci de comparaison avec les analyses menées avec l'enquête Famille et logements, ce sont les données de 2011 qui ont été privilégiées ici.

D'autres enquêtes viennent compléter ce panorama, comme l'enquête parcours individuel et conjugaux menée en 2013-2014 en lien avec l'INED sur les trajectoires familiale et conjugale des individus.



@InseeFr
#couple
#famille

La vue d'ensemble



Couples et familles : entre permanences et ruptures

p.9 de l'ouvrage

Principaux résultats

- ✓ **Le mariage reste la situation conjugale la plus répandue** : trois couples sur quatre sont mariés.
- ✓ **La famille la plus répandue reste celle constituée de parents mariés vivant avec les enfants** qu'ils ont eus ensemble.
- ✓ **Toutefois, les unions deviennent plus fragiles**. La part des familles monoparentales a nettement augmenté entre 1999 et 2011 et leurs conditions de vie restent plus difficiles que celles des autres familles. Les enfants concernés sont plus exposés au risque de pauvreté.
- ✓ **Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes**, avec une plus faible monoparentalité et une remise en couple plus rapide après une rupture.

Deux adultes sur trois en couple¹

En 2011, la France métropolitaine compte 47,8 millions d'adultes majeurs, dont 31,8 millions, soit deux sur trois, sont en couple : **23,2 millions sont mariés (73 %)**, 1,4 million sont pacsés (4 %) et 7,2 millions (23 %) sont en union libre. La plupart des personnes en couple partagent le même logement que leur conjoint (30,4 millions de personnes, soit 96 %) et 1,3 million sont en couple non cohabitant (4 %).

205 000 personnes sont en couple avec un conjoint de même sexe, soit 0,6 % des personnes en couple.

La vie en couple débute plus tard qu'auparavant : vivre en couple avant 25 ans est moins fréquent en 2011 qu'en 1990 (52 % en 2011 contre 63 % en 1990 pour les femmes par exemple).

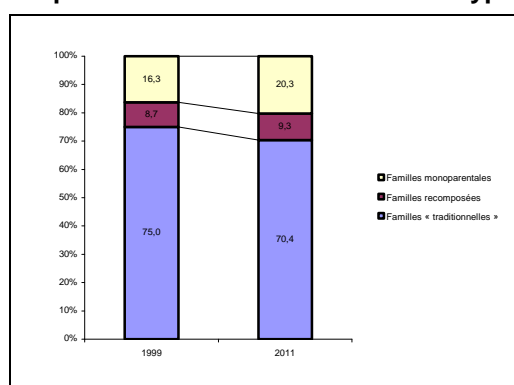
Le type de famille le plus répandu : deux parents mariés et leurs enfants

En 2011, les familles « traditionnelles »² représentent **70% des familles avec au moins un enfant mineur**. Parmi ces familles « traditionnelles », celles dont les parents sont mariés sont majoritaires (près de 73%). Au total, une famille avec enfant(s) mineur(s) sur deux est donc constituée d'un couple marié et de leurs enfants.

Deux familles sur dix sont des familles monoparentales³, et près d'une sur dix est une famille recomposée⁴.

La part des familles « traditionnelles » a cependant reculé (75 % des familles avec enfant(s) mineur(s) étaient des familles « traditionnelles » en 1999) au profit essentiellement des familles monoparentales (16 % des familles en 1999). Par ailleurs, la part des familles recomposées a un peu augmenté (+ 0,6 point, passant de 8,7 % en 1999 à 9,3 % en 2011).

Répartition des familles selon leur type



Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête *Étude de l'histoire familiale 1999* (calculs Insee) et enquête *Famille et logements 2011*.

¹ Un couple est formé par deux personnes qui répondent « oui » à la question « Etes-vous en couple ? ». D'autres critères sont ensuite ajoutés selon les études, comme l'âge des personnes concernées (personnes majeures par exemple) ou la cohabitation des conjoints dans le même logement (couples cohabitants).

² Une famille « traditionnelle » est composée d'un couple d'adultes cohabitants, mariés ou non, et d'enfants nés de leur union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement.

³ Une famille monoparentale est composée d'un parent qui ne vit pas en couple et résidant avec ses enfants.

⁴ Une famille recomposée est constituée d'un couple d'adultes cohabitants (mariés ou non) et d'au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints et résidant dans le logement.

13,7 millions d'enfants mineurs vivent dans les 7,8 millions de familles. **25 % d'entre eux ne vivent pas avec leurs deux parents** (3,4 millions) : 945 000 vivent avec un parent et un beau-parent en famille recomposée et 2,5 millions vivent en famille monoparentale.

La monoparentalité, essentiellement maternelle, s'est répandue surtout parmi les femmes moins diplômées

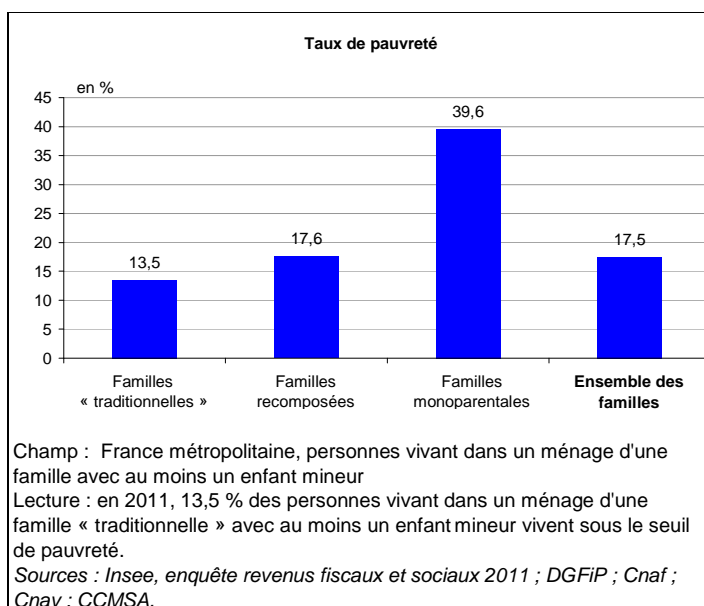
Lorsque les femmes moins diplômées rompent une union, elles ont plus souvent des enfants mineurs que les plus diplômées, car elles ont leurs enfants plus tôt. Par ailleurs, les femmes moins diplômées restent plus longtemps en famille monoparentale que les autres. Dès lors, la monoparentalité s'est répandue surtout parmi les femmes moins diplômées

	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité
Mère de famille monoparentale	68	15	80
Mère en couple	75	7	81
Mère de famille « traditionnelle »	75	7	81
Mère de famille recomposée	73	9	81

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères vivant avec au moins un enfant mineur.
Lecture : en 2014, 80 % des mères de famille monoparentale sont actives et 68 % occupent un emploi. Parmi celles qui sont actives, 15 % sont au chômage.
Source : Insee, enquête emploi 2014.

Les mères de familles monoparentales, du fait notamment de leur plus faible niveau de diplôme, connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail (taux de chômage plus élevé). Pourtant, ces mères sont autant présentes sur le marché du travail (taux d'activité comparable aux mères en couple).

Les enfants des familles monoparentales sont les plus exposés au risque de pauvreté



Les conditions de vie des familles monoparentales sont les moins favorables : niveau de vie (revenu par unité de consommation)⁵ plus faible, taux de pauvreté très supérieur à celui des parents en couple quel que soit le nombre d'enfants (40 % contre 14 % en famille « traditionnelle »), logements plus petits et de moins bonne qualité.

2,7 millions d'enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit un mineur sur cinq. Il s'agit plus fréquemment d'enfants vivant en famille monoparentale : **35 % des enfants pauvres résident en famille monoparentale**, alors que ces familles accueillent moins de 20 % des enfants mineurs. **La fragilité économique des parents isolés place leurs enfants beaucoup plus souvent en situation de pauvreté que les autres.**

Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes

Pour toutes les générations, les hommes vivent plus tard que les femmes la plupart des étapes de la formation de leur famille. Ils se remettent en couple plus rapidement après une rupture. Bien qu'elle ait quelque peu progressé depuis la fin des années 90, la monoparentalité reste rare pour les hommes (15 % des familles monoparentales ont un père à leur tête et 85 % une mère).

⁵ Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. A titre d'exemple, en 2013, pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, le niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.



Les dossiers



1. Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ?

p.27 de l'ouvrage

La diffusion de la monoparentalité dans la totalité des pays européens, passant de 14 % à 19 % des familles entre 1996 et 2012, s'est accompagnée d'une évolution de ses caractéristiques : recul du veuvage, augmentation de la part des pères monoparents (10 % en 1996, contre 15 % en 2012), participation plus forte au marché du travail.

On distingue 5 groupes de pays selon la fréquence de la monoparentalité au sein des situations familiales et selon les types de familles monoparentales qui y vivent. Les trois premiers constituent un continuum allant des pays d'Europe du Nord, auxquels se joint la France, marqués par un taux relativement élevé de familles monoparentales et une diffusion des naissances hors mariage, à ceux d'Europe de l'Est, encore fortement attachés aux normes traditionnelles de la famille ; les pays du Sud et de l'Europe centrale se situant dans une forme de transition entre ces deux modèles. Le quatrième groupe, les îles britanniques, se caractérise par un taux important de maternités précoces et de monoparents avec au moins trois enfants. Les pays baltes, enfin, se distinguent, notamment, par la proportion la plus élevée de familles monoparentales en Europe.

À partir de leurs caractéristiques démographiques et de leur situation matrimoniale légale, on distingue sept types de familles monoparentales⁶. Cinq groupes de pays en Europe se distinguent alors, en fonction de l'importance de la monoparentalité et la part de chacun des sept types de familles.

Le Nord de l'Europe et la France, scène de la vie déconjugale

Ces pays se distinguent par un taux de familles monoparentales relativement élevé (15 % à 25 % des familles avec au moins un enfant mineur) et par la diffusion de la vie en couple sans être marié, des naissances hors mariage et des divorces. Représentant cette fragilisation, relativement ancienne, de l'institution matrimoniale, les « mères jamais mariées sans maternité précoce » et les « mères divorcées » sont particulièrement représentées dans ce groupe de pays. Au Danemark, par exemple, elles représentent respectivement 23 % et 45 % des familles monoparentales.

À l'Est : un attachement au mariage toujours fort

Les pays de l'Europe de l'Est se caractérisent par le taux de familles monoparentales le plus faible d'Europe (entre 10 % et 17 %) et par la proportion la plus importante de veuf(ve)s parmi les monoparents. Les faibles proportions des « mères divorcées »¹ et des « mères jamais mariées sans maternité précoce » (respectivement 21 % et 6 %, en Pologne par exemple, contre 32 % et 16 % pour l'ensemble des pays étudiés) révèlent, au-delà d'une nuptialité élevée, une certaine permanence du mariage comme fondement de la famille. Dans ces pays, l'emprise de la religion et l'attachement au modèle traditionnel de la famille restent fortes.

Au Sud et dans certains pays d'Europe centrale : une proportion élevée de monoparents divorcés

Ces pays apparaissent en transition. Ils ont connu récemment des transformations familiales vécues plus précocement par les pays d'Europe du Nord. La proportion relativement élevée de femmes divorcées vivant seules avec des enfants (42 %, par exemple, en Italie) est le signe de la hausse des divorces dans ces pays. Les « mères jamais mariées sans maternité précoce » y sont, en revanche, moins présentes que dans les pays d'Europe du Nord. Le mariage demeure, dans certains de ces pays, une institution centrale pour fonder une famille. L'importance accordée à la religion est très variable selon les pays, comme les opinions sur la famille : tandis que 40 % des Portugais estiment qu'un enfant n'a pas nécessairement besoin d'un père et d'une mère pour être heureux, d'autres pays de ce groupe, comme la Grèce, demeurent attachés aux normes « classiques » de la famille.

⁶ Les veufs ou veuves (6 %) ; les pères non veufs (11 %) ; les mères divorcées ou jamais mariées, avec trois enfants ou plus à charge (11%) (que l'on appelle « mères de famille nombreuse ») ; les mères divorcées ou jamais mariées avec un ou deux enfants vivant dans un ménage à trois générations (13 %) (dénommées ici « mères dans un ménage à trois générations ») ; enfin, au sein des mères divorcées ou jamais mariées avec un ou deux enfants dans un ménage à deux générations, on distingue : les mères divorcées (32 %) (que l'on appelle simplement « mères divorcées »), les « mères jamais mariées avec une maternité précoce » (10 %) ou sans maternité précoce (16 %).

2. Résidence et pension alimentaire des enfants des parents séparés : décision initiales et évolutions

p.41 de l'ouvrage

En 2012, les juges aux affaires familiales (JAF) ont rendu 126 000 décisions sur la résidence d'enfant(s) mineur(s) à la suite de la séparation de leurs parents (divorce ou séparation de parents non mariés). Une résidence alternée a été accordée pour 16 % d'entre elles. Depuis 2003, la résidence alternée se développe au détriment de la résidence unique chez la mère, la résidence unique chez le père étant restée stable (7 %). La résidence chez la mère demeure cependant largement prépondérante (75 % des cas). Le juge statue aussi sur le versement d'une pension alimentaire. Mise en place dans 68 % des premières décisions, elle s'élève en moyenne à 170 € par mois et par enfant.

Avec le temps, les parents peuvent vouloir changer le type de résidence de leurs enfants mais cela reste rare. Seuls, 10 % des parents divorcés en 2012 l'ont modifié en 2014, le plus souvent à la demande de l'enfant. Ces changements se font alors en défaveur de la résidence alternée et de la résidence chez la mère, au profit de celle chez le père. Quand une pension a été fixée, dans huit cas sur dix, les parents déclarent qu'elle a été payée systématiquement et dans son intégralité pendant les deux ans qui ont suivi le jugement.

La part des résidences alternées dans les décisions de divorce a presque doublé en 9 ans

En 2012, une résidence alternée a été décidée pour 34 000 enfants mineurs, ce qui représente 16% des décisions sur la résidence d'enfant(s) mineur(s) rendues par les juges aux affaires familiales (JAF) cette année là. Ainsi, depuis l'instauration en 2002 de la « possibilité pour la résidence de l'enfant d'être fixée en alternance au domicile de chacun des parents », la part de la résidence alternée a augmenté. En particulier, dans les décisions de divorces, elle a presque doublé (de 12 % en 2003 à 21 % en 2012). Sa hausse se fait **au détriment de la résidence unique chez la mère**, celle chez le père étant restée stable (7 % des décisions en 2012). La résidence chez la mère demeure cependant largement prépondérante (75 %).

La résidence alternée des enfants est plus fréquente en cas de divorces par consentement mutuel (30 %) que dans les divorces contentieux (13 %) ou dans les procédures entre parents non mariés (11 %). C'est également le cas quand les enfants ont plus de six ans et quand les parents résident dans la même ville.

Une pension alimentaire décidée pour 82 % des enfants en résidence chez leur mère en 2012

Le juge statue aussi sur le versement d'une pension alimentaire, très lié au mode de résidence des enfants. 68% des premières décisions prévoient le versement d'une pension alimentaire. Lorsque c'est le cas, cette pension **s'élève en moyenne à 170 € par mois et par enfant**

La décision de fixer une pension alimentaire est nettement plus fréquente en cas de résidence chez la mère (82 %) qu'en cas de résidence chez le père (31 %) ou de résidence alternée (23 %). En cas de résidence alternée, la contribution à l'entretien de l'enfant se fait plutôt par le règlement en nature des frais de l'enfant. **En cas de résidence unique chez un des parents, la plus forte fréquence du versement d'une pension à la mère peut s'expliquer en partie par des écarts de revenus importants entre conjoints** : dans les couples divorcés en 2012, 33 % des mères gagnaient moins de 1 200 euros par mois alors que 14 % des pères étaient dans cette situation.

Deux ans après le divorce, dans trois cas sur quatre, aucun changement sur le mode de résidence des enfants et son organisation

Deux ans après la décision, seuls 10 % des divorcés en 2012 ont changé la résidence de leurs enfants et 16 % uniquement les modalités d'organisation. La raison la plus souvent invoquée (56 % des cas) par les parents pour modifier la résidence de leur enfant est une demande de l'enfant. La moitié des changements de résidence ont eu lieu au moins un an et demi après le divorce.

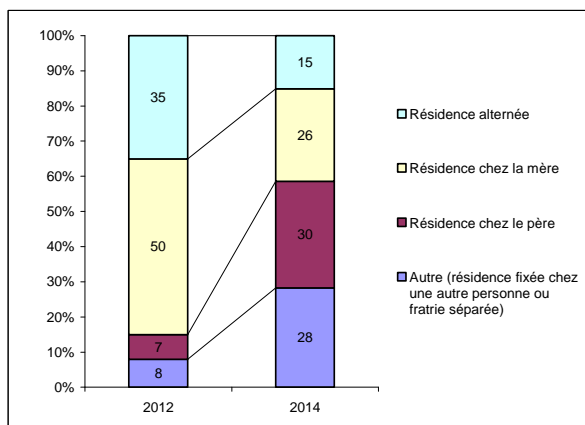
En 2014, deux ans après la décision du juge, 83 % de l'ensemble des divorcés sont satisfaits de la résidence de leurs enfants et de ses modalités d'organisation, qu'ils les aient ou non modifiées.

Deux ans après le divorce, des changements de résidence en défaveur de la résidence alternée

Même si les trois quarts des divorcés estiment que « la résidence des enfants devrait par principe être fixée autant chez le père que chez la mère », les parents reviennent plus souvent sur leur choix quand il s'agit d'une résidence alternée, ainsi que lorsque la résidence est chez le père. 15 % des divorcés dont les enfants étaient en résidence alternée ont changé la résidence de leurs enfants, 13 % quand ils étaient en résidence unique chez leur père, contre 7 % en cas de résidence unique chez leur mère.

Pour autant, compte tenu du fait que la résidence initiale chez la mère est le cas de loin le plus fréquent, la moitié des enfants qui ont changé de résidence vivaient chez leur mère. Ainsi, en nombre, les changements de résidence se font en défaveur de la résidence alternée, mais aussi de la résidence chez la mère, au profit de la résidence chez le père ou chez une autre personne : parmi les personnes divorcées en 2012 et dont les enfants ont changé de résidence dans les deux ans qui ont suivi (10 % des divorcés ayant encore des enfants mineurs en 2014), la résidence alternée des enfants s'établit à 15 % en 2014, contre 35 % en 2012 ; et la résidence chez la mère à 26 % en 2014, contre 50 % en 2012.

Répartition des divorcés dont les enfants ont changé de résidence entre 2012 et 2014



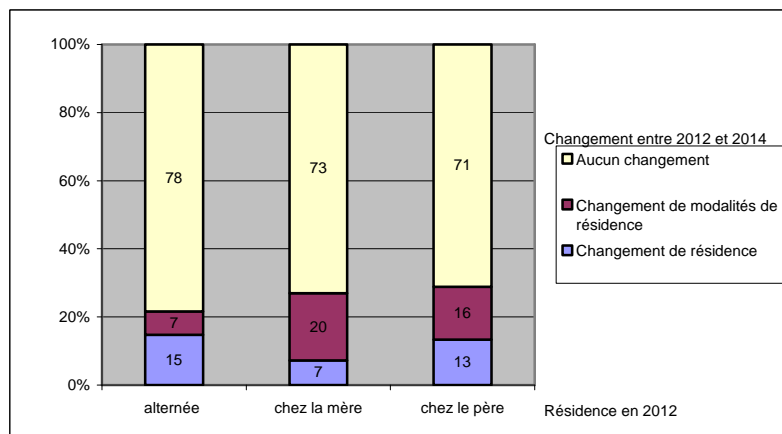
Champ : France, personnes ayant divorcé en juin 2012 ayant encore des enfants mineurs en 2014 et pour lesquels la résidence des enfants a changé entre 2012 et 2014.

Source : Ministère de la justice / SDSE, enquête divorcés 2014.

Deux ans après le divorce, des pensions alimentaires payées systématiquement et intégralement dans huit cas sur dix

Les divorcés devant verser une pension alimentaire sont plus nombreux à déclarer qu'elle l'est systématiquement et intégralement (92 %) que ceux devant la recevoir (72 %). De la même façon, 19 % des personnes devant recevoir une pension alimentaire déclarent qu'elle n'est jamais versée, contre seulement 5 % des divorcés devant en payer une.

Changement de résidence des enfants mineurs en 2014 selon la résidence en 2012

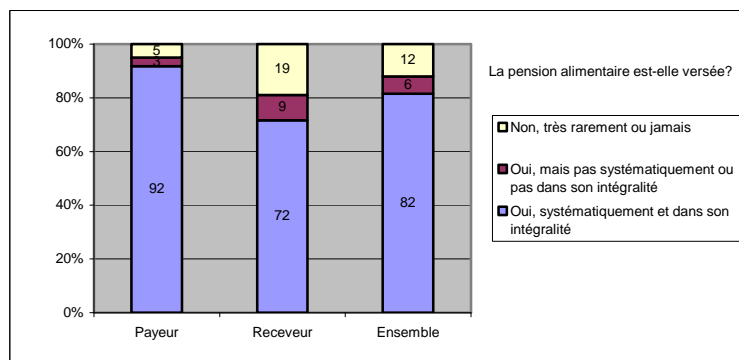


Champ : France, personnes ayant divorcé en juin 2012 et ayant encore des enfants mineurs en 2014

Lecture : sur l'ensemble des divorcés pour lesquels la résidence des enfants a été fixée en alternance en 2012, la situation n'a pas été modifiée depuis dans 78 % des cas.

Source : Ministère de la justice / SDSE, enquête divorcés 2014.

Versement de la pension alimentaire en 2014



Champ : France, personnes pour lesquelles une pension alimentaire a été décidée lors du divorce en 2012

Source : Ministère de la justice / SDSE, enquête divorcés 2014.



3. Les variations des niveaux de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs

p.51 de l'ouvrage

Fréquents dans les pays anglo-saxons, les travaux sur données françaises sont encore peu nombreux sur les niveaux de vie des membres d'un couple après séparation. L'étude menée ici permet de démontrer que l'année suivant la rupture (divorce ou rupture de Pacs, observés ici en 2009), le niveau de vie des femmes directement imputable à la rupture baisse en moyenne de 20% contre 3% pour les hommes⁷.

Hommes comme femmes perdent donc financièrement à se séparer, car ils ne bénéficient plus des économies d'échelle de la vie à deux. La perte est beaucoup plus importante pour les femmes, parce qu'elles apportaient en moyenne moins de ressources au ménage et se retrouvent donc avec des revenus plus faibles après la séparation.

Des variations de niveau de vie⁸ après divorce ou rupture de Pacs différentes pour les hommes et les femmes

Quand des personnes mariées ou pacsées se séparent et ne reforment pas une nouvelle union, elles subissent en général une perte de niveau de vie.

Avant séparation, l'ensemble des revenus d'activité du couple était mis en commun et une importante partie des dépenses était mutualisée, comme le logement et son équipement.

Après rupture, chaque membre du couple ne dispose plus que de son propre apport et il ne bénéficie plus des économies d'échelle. Ce sont en général les mères qui partagent au quotidien leur logement avec les enfants. Leurs ressources, souvent plus faibles, sont à partager entre plus de personnes que les ressources des pères. La rupture peut entraîner aussi de nouvelles dépenses.

Pour faire face à ces changements, des transferts financiers peuvent être mis en place entre les ex-conjoints, comme les pensions alimentaires. À la suite de la séparation, les prestations sociales et les impôts sont modifiés pour prendre en compte les nouvelles situations.

Le niveau de vie des femmes baisse en moyenne très sensiblement du fait de leur séparation

Pour les femmes séparées en 2009 et qui n'ont pas formé de nouvelle union en 2010, le niveau de vie l'année suivant la séparation est plus faible que celui avant rupture (-14,5 %) alors qu'il aurait augmenté de 5,5 % si elles étaient restées en couple. La perte de niveau de vie causée par la séparation est donc de 20 %.

Pour les hommes, le niveau de vie après séparation est plus élevé qu'avant la rupture (+3,5 %) mais cette hausse aurait été plus forte s'ils étaient restés en couple (+ 6,5 %). La séparation leur a finalement causé une perte de niveau vie, estimée ici à - 3 %.

L'écart entre les femmes et les hommes apparaît important en moyenne. Il est réduit par le versement des pensions alimentaires généralement des hommes vers les femmes et par les mécanismes de redistribution publique (prestations sociales et impôts).

⁷ Entre 2008 et 2010, leur niveau de vie a pu évoluer en raison de la séparation, mais aussi de la conjoncture économique, des changements dans les règles d'attribution des prestations sociales et de la fiscalité, ainsi que des événements survenus dans leur trajectoire professionnelle. L'évolution du niveau de vie global, mêlant tous ces effets, ainsi que l'effet directement attribuable à la séparation sont étudiés dans le dossier. La fiche reprend ici les seuls éléments sur les effets directement imputables à la séparation.

⁸ Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. A titre d'exemple, en 2013, pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, le niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.

Variation entre 2008 et 2010 du niveau de vie des femmes et des hommes séparés en 2009

	Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) Personnes séparées	Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) Personnes non séparées	Variation de niveau de vie directement imputable à la séparation (en %)
	(A)	(B)	(A)-(B)
Hommes	3,5	6,5	-3
Femmes	-14,5	5,5	-20

Champ : personnes séparées en 2009 de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.

La perte de niveau de vie des mères après séparation est peu sensible au nombre d'enfants à charge avant la rupture

Les pensions alimentaires et les prestations sociales permettent d'atténuer les écarts de niveau de vie dû au nombre d'enfants. De fait, pour les mères, la perte de niveau de vie imputable à la séparation est de 20 % avec un ou deux enfants et de 17 % avec trois ou plus. Les femmes sans enfant à charge avant la séparation perdent aussi à se séparer (-23 %).

La situation est plus contrastée pour les hommes, la rupture leur causant une perte de niveau de vie d'autant plus faible qu'ils avaient auparavant plus d'enfant à charge (-10,5 % sans enfant, -5 % avec un seul, -1 % avec deux et +5 % avec trois ou plus).

Les variations de niveau de vie directement imputables à la séparation diffèrent fortement selon la contribution de chacun des conjoints aux revenus du couple

Ce sont les femmes qui apportaient peu ou pas de ressources au ménage (53 % des couples considérés) qui perdent le plus (-26,5 % en moyenne), tandis que celles qui gagnaient plus que leur conjoint, 13 % des couples, gagnent en niveau de vie (+1 %). Ce gain est toutefois moindre que celui des hommes qui gagnaient plus que leur conjointe (+10,5 %). En cas de revenus similaires (34 % des couples), la baisse de niveau de vie imputable à la séparation est de même ampleur pour les hommes et les femmes (-16 % contre -18 %).

Variation du niveau de vie entre 2008 et 2010 des hommes et des femmes directement imputable à leur séparation en 2009, selon leur contribution aux ressources du ménage

	Variation (en %)
Hommes, qui contribuaient aux ressources du ménage en 2008 ...	
moins que leur conjointe (moins de 40 %)	-24
autant que leur conjointe (entre 40 % et 60 %)	-16
plus que leur conjointe (plus de 60 %)	10,5
Femmes, qui contribuaient aux ressources du ménage en 2008 ...	
moins que leur conjoint (moins de 40 %)	-26,5
autant que leur conjoint (entre 40 % et 60 %)	-18
plus que leur conjoint (plus de 60 %)	+1

Champ : personnes séparées en 2009 de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.



4. Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux

p.63 de l'ouvrage

En France métropolitaine, la majeure partie de la population vit en couple au moins une fois dans sa vie. Résider sous le même toit que son conjoint intervient plus tard dans le parcours de chacun, en lien avec l'allongement de la durée des études et le décalage de l'accès au premier emploi. Les unions ne sont pas aussi durables qu'autrefois et on compte davantage de séparations. Vivre plusieurs unions au cours de sa vie est dès lors de plus en plus fréquent, même si vivre avec son premier conjoint reste la situation conjugale dominante. Après une séparation, reformer un couple est plus rapide lorsqu'on est jeune ou lorsqu'on est un homme. Enfin, la naissance du premier enfant a lieu de plus en plus tard après la première cohabitation en couple.

La première cohabitation en couple commence de plus en plus tard

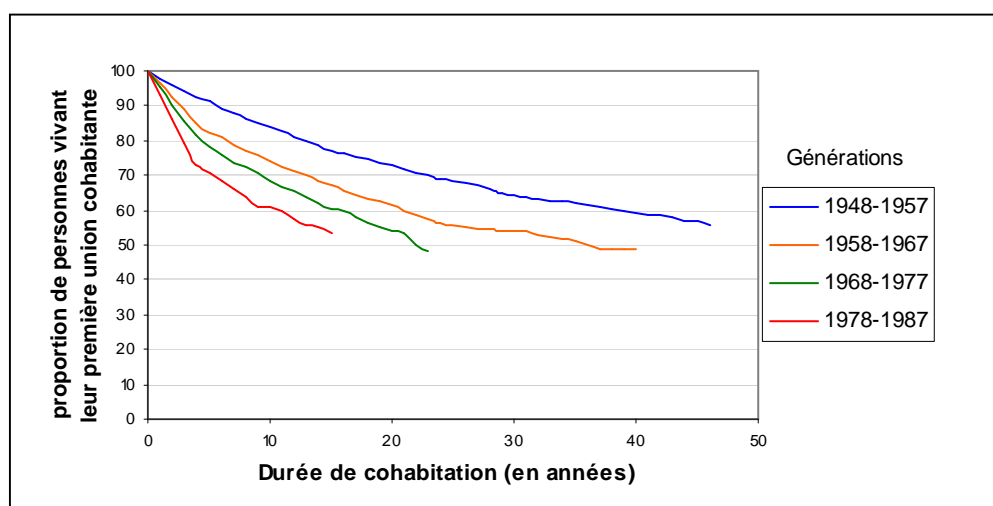
Peu de personnes ne vivent jamais en couple. Ainsi, à l'âge de 35 ans, 12 % des personnes nées entre 1948 et 1957 n'avaient jamais vécu en couple cohabitant. Pour les générations plus récentes, nées entre 1968 et 1977, cette part est peu différente (13 %). Mais la première cohabitation en couple a lieu de plus en plus tard : 67 % des personnes nées entre 1948 et 1957 avaient déjà vécu en couple avant l'âge de 25 ans contre 58 % des personnes nées trente ans plus tard. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'âge de fin d'études et de l'âge au premier emploi. **Vivre en couple sous le même toit commence donc de plus en plus tard mais n'est pas moins fréquent entre ces générations.** Plus de neuf unions cohabitantes sur dix ont commencé par une vie de couple sans partager le même toit. En moyenne, cette période de non cohabitation a duré 1,8 an.

De plus en plus de couples se séparent chaque année

Entre 2009 et 2012 en France métropolitaine, en moyenne 253 000 couples dont au moins un des conjoints a entre 25 et 45 ans se sont séparés chaque année. Seize ans plus tôt, entre 1993 et 1996, on en comptait 155 000. **Au fil des générations depuis celles nées dans les années 1950, les premières unions sont en effet de plus en plus courtes.**

Parmi les personnes qui ont déjà vécu en couple, 30 % des personnes nées entre 1978 et 1987 ont eu une première union cohabitante qui a duré moins de 5 ans contre 9 % de celles nées 30 ans plus tôt. Le risque de rupture est le plus élevé les quatre premières années de cohabitation. Les couples mariés, pacsés ou ayant des enfants rompent moins. Cela peut signifier que les personnes dans ces situations hésitent davantage avant de rompre, mais aussi que les couples a priori les plus solides soient les plus enclins à contractualiser leur union et avoir des enfants. Être en couple pendant une longue période avant de cohabiter avec son conjoint et commencer à cohabiter tardivement diminuent les risques de rupture de la première union. En revanche, ce risque est plus élevé chez les personnes qui ont connu la séparation de leurs parents lorsqu'elles étaient mineures.

Estimation pour différentes générations de la proportion de personnes vivant toujours leur première union cohabitante selon la durée écoulée depuis le début de la cohabitation



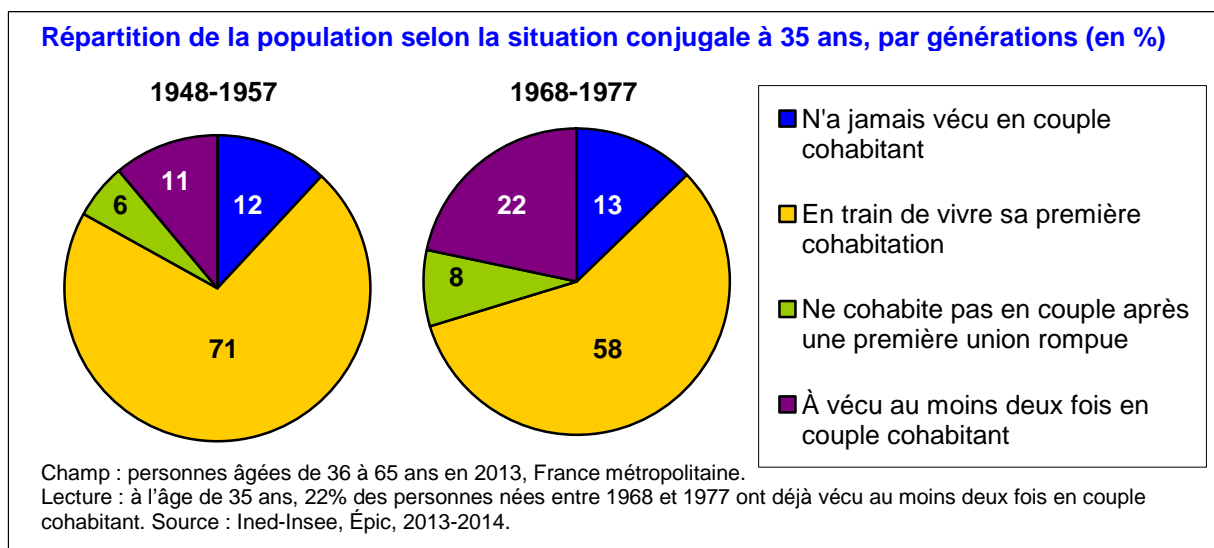
Champ : personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013 ayant déjà vécu une fois une union cohabitante, France métropolitaine.

Lecture : parmi les personnes nées entre 1958 et 1967, 74% sont toujours dans leur première relation cohabitante 10 ans après le début de la cohabitation (donc 26% soit se sont séparés d'avec leur conjoint, soit ont connu le décès de leur conjoint).

Source : Ined-Insee, Épic, 2013-2014.

Vivre plusieurs unions cohabitantes au cours de sa vie devient plus fréquent

En 2013, 19 % des hommes et des femmes de 26 à 65 ans ont vécu deux relations cohabitantes de couple et 5 % en ont vécu trois ou plus. Ce phénomène touche davantage les générations plus récentes. Ainsi, à 35 ans, 58 % des personnes nées entre 1968 et 1977 vivent en couple avec leur premier conjoint contre 71 % pour les générations 1948-1957. 22 % vivent ou ont déjà vécu une relation de rang plus élevé contre 11 % pour les générations 1948-1957. Parmi les générations plus anciennes (1948-1967), les personnes plus diplômées vivent plus fréquemment plusieurs unions au cours de leur vie.



Après une séparation, les personnes plus âgées ont moins de chances de se remettre en couple que les personnes plus jeunes

En 2013, une personne de 26 à 65 ans sur trois a déjà vécu au moins une séparation de couple. Parmi celles qui se sont séparées entre 25 et 50 ans, la moitié cohabite de nouveau en couple moins de 5 ans après la séparation. Les femmes reforment moins fréquemment une union que les hommes : 15 ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 50 ans, on estime que 87 % des hommes et 79 % des femmes ont reformé un couple, qu'il donne lieu à cohabitation ou non. Les proportions sont inférieures pour les seules unions cohabitantes et l'écart entre les hommes et les femmes est un peu plus élevé (75 % des hommes et 64 % des femmes). **La durée écoulée avant de former une nouvelle union dépend avant tout de l'âge atteint au moment de la séparation.** À situation comparable, notamment à ancienneté identique de la séparation, les femmes séparées après 45 ans ont une probabilité de se remettre en couple cinq fois plus faible que celles séparées entre 25 et 34 ans. Pour les hommes, cette probabilité est divisée par trois. **L'âge à la séparation joue donc plus pour les femmes que pour les hommes.**

Les couples durables donnent naissance à au moins un enfant aussi souvent qu'autrefois

La durée entre la première cohabitation en couple et la naissance du premier enfant augmente au fil des générations, ce qui traduit une dissociation de plus en plus marquée entre la première vie en couple et la naissance des enfants. En effet, au sein des premières unions le premier enfant arrive légèrement plus tard qu'autrefois et il est plus fréquent d'avoir son premier enfant lors d'une seconde union, même si avoir son premier enfant avec son premier conjoint reste la situation la plus fréquente. Une autre constante demeure : presque tous les couples durables donnent naissance à un enfant, qu'ils aient été formés au début des années 1980 ou à la fin des années 1990. Près de 95 % des personnes qui ont commencé à cohabiter pour la première fois en couple avant d'avoir 30 ans et dont la relation a duré au moins 15 ans ont eu un enfant dans les 15 premières années de cette relation.

La moitié des couples (avec au moins un des conjoints ayant entre 25 et 45 ans) qui se séparent ont des enfants mineurs. **Le nombre d'enfants mineurs concernés par la séparation de leurs parents s'accroît du fait de l'augmentation des séparations : au début des années 1990, 145 000 nouveaux enfants étaient concernés chaque année et 191 000 à la fin des années 2000.**



L'Insee en quelques mots



L'insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

- Une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut indépendant qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.





Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h30

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

